

Inondations du 22 septembre 1992 L'hommage du Département aux victimes

A Vaison-la-Romaine, commune alors la plus sinistrée, la Présidente Dominique Santoni a assisté ce matin à une cérémonie commémorant la dramatique crue de l'Ouvèze, le 22 septembre 1992. L'occasion de saluer la mémoire des 42 victimes de la catastrophe tout en rappelant la mobilisation du Département dans la reconstruction mais aussi la prévention, aujourd'hui encore, des risques d'inondation.

Publié le 22 septembre 2022



L'hommage de la Présidente Dominique Santoni, aux côtés d'Alexandre Roux et de Sophie Rigaut, Conseillers départementaux du canton de Vaison-la-Romaine.

C'est avec une grande émotion que Dominique Santoni, Présidente du Département, a participé ce matin à la commémoration des inondations du 22 septembre 1992. « Vaison ce sont des images terribles gravées dans les mémoires, celle de caravanes emportées par les flots, celle d'un gymnase transformé en chapelle ardente, celle de vêtements suspendus dans les arbres, a-t-elle rappelé. Mais Vaison, c'est aussi, dans les jours qui ont suivi, le courage, l'énergie, la solidarité de tous les Vaisonnais. C'est aussi la mobilisation de

toute la Nation à travers les 1500 pompiers, militaires, civils et SAMU dépêchés sur place ».

Une crue sans précédent

Cette crue centennale a tout particulièrement touché Vaison-la-Romaine mais elle a dévasté un plus large territoire, notamment à Séguret, à Gigondas, à Violès, à Roaix... Une catastrophe d'une ampleur sans précédent causée par des orages d'une rare violence dans le Nord Vaucluse. A partir de Vaison, l'Ouvèze est sortie de son lit, inondant la partie basse de la ville et montant quasiment jusqu'au sommet du pont romain. Cette crue s'est caractérisée par sa courte durée et par son intensité : en l'espace de quatre heures il est tombé entre 150 et 300 mm de précipitations, soit l'équivalent par endroits d'une année entière de pluie, provoquant un terrible bilan humain ainsi que de très importants dégâts matériels : 2 300 maisons et locaux commerciaux ont été touchés, ainsi qu'une vingtaine de ponts, dont ceux de Roaix et de la Salette, à Beaumes-de-Venise emportés par la crue, et de nombreuses routes coupés.

C'est une très large partie du Vaucluse qui a été dévastée et de nombreuses autres communes ont payé un lourd tribut : Sarrians, Bédarrides, Jonquières, Entrechaux, Malaucène, ainsi que Sorgues, Orange et Carpentras. Au total, plus de 60 communes ont été déclarées en état de catastrophe naturelle et le nombre de sinistrés s'est élevé à 9 000 personnes.

Le Département fortement mobilisé pour la reconstruction

Le Département de Vaucluse a pris toute sa part dans la gestion de la catastrophe ainsi qu'en matière d'aménagement et de reconstruction. En collaboration avec les communes et l'Etat, les services départementaux ont nettoyé et sécurisé d'abord, réparé, puis reconstruit.

La priorité a été donnée aux ouvrages routiers afin d'assurer les continuités des itinéraires, notamment afin de reconstituer un accès à Vaison-la-Romaine par l'aval, puisque la commune n'était accessible que par Malaucène.

Le Département a également reconstruit neuf ouvrages importants, entre 1993 et 1995, notamment le pont sur la Salette, à Beaumes-de-Venise (RD 21) et un nouveau pont à Roaix (RD 7), en amont de l'ancien. A Vaison-la-Romaine, il a remis en état le pont neuf et le pont Sainte-Catherine et a procédé à la consolidation du pont Valentin.

Les agents du Département ont été par ailleurs fortement mobilisés pour soutenir les communes en termes d'ingénierie et de suivi des travaux.



66 *Vaison et le Vaucluse resteront à jamais liés par cette tragédie. Et même si les raisons sont principalement naturelles, nous savons aujourd'hui que ces phénomènes sont*

aussi liés à l'occupation des sols, à la gestion des lits des cours d'eau et en ce sens Vaison a marqué une véritable prise de conscience dans notre perception du risque inondation. Nous poursuivrons notre engagement, en accompagnant les syndicats de rivière, en renforçant les systèmes d'endiguement et en participant à des investissements de long terme, notamment pour le Rhône et la Durance »

Dominique Santoni,
Présidente du Département de Vaucluse

Le Vaucluse, précurseur des dispositifs de prévention

Depuis cette crue, le Vaucluse a été soumis à d'autres inondations, comme les crues de 2002 et de 2003. Les territoires se sont peu à peu organisés, à travers la création d'établissements publics spécialisés : les syndicats de rivières et de bassins couvrant désormais la totalité des 700 kms de cours d'eau de Vaucluse. Une démarche qui a aussi amené le Département à soutenir un premier dispositif rivières, adossé au Plan Barnier de l'Etat, en finançant les actions de structuration et de planification, comme les contrats de rivière. Autant dire que le Vaucluse a été l'un des premiers départements de France à voir tous ses bassins versant sous gestion publique. Signe de cette dynamique, l'engagement du Département aux côtés des syndicats de rivière. Au total, le Conseil départemental a financé, depuis 1994, les différentes études et travaux sur les rivières à hauteur de 42,9M€.



Le Département poursuit ses investissements contre le risque d'inondations

En 2022, le Département aura consacré plus de 1,6 M€ à la gestion intégrée des cours d'eau et à la prévention des risques d'inondation.

Ces investissements se poursuivront à travers des opérations en cours, comme l'aménagement du Coulon à Cavaillon lancé en 1995, la restructuration des endiguements de la Durance lancée en 1998, la sécurisation du bassin de la Seille lancée en 2005... Les maîtres d'ouvrages dans ce domaine ont besoin de partenaires capables de leur offrir un soutien durable et le Département est reconnu comme le partenaire le plus fiable des syndicats de rivières au regard des autres financeurs qui évoluent.

Les axes forts de la gestion des milieux aquatiques

Des axes prioritaires d'intervention ont été définis, en partenariat avec les partenaires : Etat, Région et Agence de l'Eau :

- › Travaux de restauration pluriannuels des cours d'eau
- › Aménagements de rivières pour la protection des lieux habités
- › - Régularisation et confortement des systèmes d'endiguement
- › Préservation des zones d'expansion et l'écrêtement des débits de crue
- › Connaissance de l'aléa (cartographie des zones inondables, mémoire des crues...)
- › Systèmes d'alerte et de prévision
- › Préservation des milieux naturels aquatiques liés aux cours d'eau.

Créé en 1994, le dispositif rivières comprend aujourd'hui cinq volets :

- › Les cours d'eau non domaniaux
- › La Durance
- › Le Rhône
- › Les acquisitions foncières pour l'écrêtement des crues
- › La réduction de vulnérabilité de l'habitat.



Elus et Vauclusiens se sont recueillis à Vaison-la-Romaine.

Retrouver le reportage TV consacré à la crue de l'Ouvèze :



DÉPARTEMENT DE VAUCLUSE

Rue Viala - CS 60516
84909 Avignon Cedex 09